

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada – position vendeur

Initiateur du produit : Bourse de Montréal Inc.

Site internet : https://www.m-x.ca/accueil_fr.php

Appelez le : +1 514-871-2424 pour de plus amples informations

Autorité compétente de l'Initiateur du produit pour le document d'informations clés : ne s'applique pas (l'Initiateur du produit n'est pas réglementé dans l'Espace économique européen)

Date de publication : 12 février 2018

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce produit est un contrat à terme négocié en bourse, régi par la législation du Canada. Ce produit est coté et négocié sur la plateforme de négociation de la Bourse de Montréal par l'entremise de son carnet central d'ordres à cours limité (CCOL). Une fois qu'une opération est exécutée, elle fait l'objet d'une novation auprès de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ("CDCC"), qui agit en tant qu'émetteur, chambre de compensation et garant de tous les produits dérivés négociés à la Bourse de Montréal Inc.

Objectifs

L'objectif du produit est soit de couvrir votre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, soit de rechercher un rendement sur le produit en fonction de votre vision des taux d'intérêt futurs. Le produit y répond en vous permettant de fixer le prix d'un actif portant intérêt que vous vendrez à une date spécifiée dans le futur.

Si vous détenez le produit entre le Premier jour d'avis de livraison et la Date d'échéance (incluse), vous pouvez vendre et livrer une valeur nominale spécifiée d'obligations du gouvernement du Canada livrables désignées, tel qu'il est indiqué dans le contrat à terme (l'"**actif sous-jacent**") au Prix du contrat à terme. Vous pourrez le faire si vous déposez un avis de livraison pendant cette période à un investisseur détenant une position acheteur correspondante.

Dans l'éventualité où vous clôtureriez votre position sur le produit sans être soumis au processus de livraison, le contrat est réglé en espèces. Dans l'éventualité où le Prix de liquidation du contrat à terme est inférieur au Prix du contrat à terme, vous recevrez la différence entre les deux, calculée par un facteur de 10 \$ CAD pour tenir compte de la valeur d'un point ou d'un demi-point (tel qu'indiqué dans le contrat à terme) et par un facteur de 100 pour tenir compte de la cotation de prix. En revanche, si le Prix de liquidation du contrat à terme est supérieur au Prix du contrat à terme, vous serez obligé de payer la différence, calculée en conséquence, ou si le Prix de liquidation du contrat à terme est égal au Prix du contrat à terme, aucun paiement ne sera dû par l'une ou l'autre des parties. Exprimé sous la forme d'une formule, le montant du paiement est égal à : (Prix du contrat à terme - Prix de liquidation du contrat à terme) × (10 \$ CAD × 100).

Dans certaines circonstances extraordinaires, telles que celles qui résultent en un mauvais fonctionnement du marché, l'Initiateur du produit peut mettre fin au produit ou apporter des ajustements aux conditions du produit.

"**Prix de liquidation du contrat à terme**" signifie, si vous liquidez votre position sur le produit sans être soumis au processus de livraison, le prix du contrat à terme au moment où vous liquidez votre position sur le produit.

"**Mois de livraison**" signifie le mois au cours duquel la vente et la livraison de l'actif sous-jacent sont prévus, tel qu'il est indiqué dans le contrat à terme.

"**Date d'échéance**" : le septième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du Mois de livraison. Les mois d'échéance sont disponibles sur une base trimestrielle (mars, juin, septembre et décembre) pour une période maximale de 1 an à compter de la date à laquelle le contrat est négocié pour la première fois.

"**Premier jour d'avis de livraison**" : le deuxième jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du Mois de livraison.

"**Prix du contrat à terme**" : le prix du contrat à terme au moment où vous ouvrez une position sur le produit.

Exigences de compensation et de marge

Le produit sera compensé par la CDCC. Veuillez noter qu'aucun investisseur particulier n'a accès à la CDCC.

Il se peut que vous deviez déposer une garantie auprès de votre courtier (ou de tout autre intermédiaire) par l'entremise duquel vous achetez ce produit. Votre courtier (ou tout autre intermédiaire) peut être un membre compensateur de la CDCC ou peut détenir le produit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un membre compensateur de la CDCC. Le membre compensateur sera tenu de déposer une garantie (un dépôt de marge initiale) auprès de la CDCC et cette marge peut varier à la hausse ou à la baisse sur une base journalière pour tenir compte de la fluctuation de la valeur de marché du produit (marge de variation). Différents types de garanties peuvent être déposés pour satisfaire aux exigences de marge, y compris les espèces, les titres d'État ou des instruments financiers similaires très liquides.

Le membre compensateur ou votre courtier (ou tout autre intermédiaire) peut vous demander de déposer une marge d'un montant et d'une nature similaires.

Document d'Informations Clés

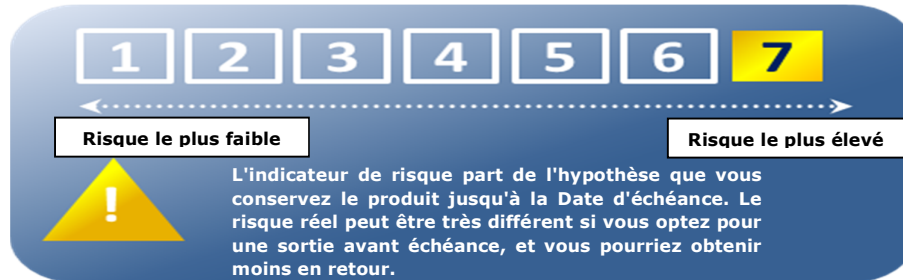
Investisseur particulier visé

Le produit est destiné à être offert aux investisseurs qui :

- i) ont un horizon d'investissement jusqu'à la Date d'échéance du produit;
- ii) sont en mesure de supporter une perte supérieure au montant investi;
- iii) ont une connaissance et une expérience approfondies des produits financiers et des marchés financiers en général;
- iv) sont à la recherche d'un profil de rendement à effet levier; et
- v) s'ils sont situés dans l'EEE, se trouvent dans un pays dans lequel le français est la langue officielle.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

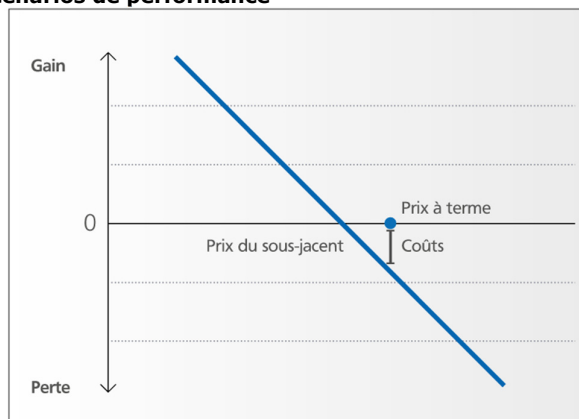


L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Dans certaines circonstances, vous pourriez être tenu d'effectuer des paiements pour payer les pertes. **La perte totale que vous pourriez subir pourrait dépasser significativement le montant investi.** Vous êtes tenu d'effectuer un dépôt de marge initiale et pouvez être tenu de compléter la marge sur une base journalière. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si la CDCC, votre courtier (ou tout autre intermédiaire) n'est pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement.

Scénarios de performance



Ce graphique montre comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez le comparer au graphique de rémunération d'autres produits.

Le graphique présente un éventail de résultats possibles; il n'est pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du sous-jacent. Pour chaque valeur du sous-jacent, le graphique montre les gains ou les pertes du produit. L'axe horizontal correspond aux différentes valeurs possibles du sous-jacent à la date d'échéance et l'axe vertical indique les gains ou les pertes.

L'achat de ce produit signifie que vous considérez que le prix du sous-jacent va diminuer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si The Montréal Exchange (MX) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Toutes les opérations soumises à la CDCC sont enregistrées au nom des membres compensateurs. Une fois l'opération acceptée, la novation se produit et l'opération initiale est remplacée par deux opérations distinctes entre la CDCC et chaque membre compensateur participant à l'opération. Chaque membre compensateur se tourne vers la CDCC pour l'exécution des obligations découlant d'une opération et non vers un autre membre compensateur. Chaque client d'un membre compensateur ne compte que sur le membre compensateur pour s'acquitter de ses obligations et non sur la CDCC.

Vous êtes donc exposé à un défaut du membre compensateur avec lequel vous traitez : en cas de défaut du membre compensateur ou s'il est incapable d'effectuer le paiement de ses obligations en vertu du produit, il se peut que vous ne receviez aucun montant dû en vertu du produit et tout paiement que vous recevriez néanmoins pourrait être retardé. Le produit n'est pas couvert par un système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Document d'Informations Clés

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent une valeur nominale de 15.000 \$ CAD¹. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 15.000 \$ CAD Scénarios	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée²
Coûts totaux	0,32 \$ CAD
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,77%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,38%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0,38%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	N/A	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,00%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : toute période antérieure au Premier jour d'avis de livraison

Il n'y a pas de période de détention minimale et vous pouvez désinvestir à tout moment pendant les heures de négociation de la plateforme, en concluant le contrat à terme de compensation (étant le contrat à terme offert par l'Initiateur du produit qui a des conditions identiques, sauf qu'il s'agit de la version désignée 'acheteur' plutôt que 'vendeur'). C'est pourquoi il n'y a pas une unique période de détention recommandée, et elle comprend plutôt la plage de périodes antérieures au Premier jour d'avis de livraison du produit.

Comment puis-je introduire une réclamation ?

Toute réclamation concernant le produit ou le comportement de l'Initiateur du produit ou de la personne qui conseille ou vend le produit peut être introduite en visitant le site Internet www.m-x.ca/accueil_contact_fr.php, par écrit à Affaires Juridiques, Bourse de Montréal Inc., Tour de la Bourse, C.P. 61, 800 Victoria Square, Montréal, Québec, H4Z 1A9 ou par courriel à legal@tmx.com.

Autres informations utiles

Pour davantage d'informations sur les conditions du produit, y compris les détails des normes de livraison relatives à l'actif sous-jacent, veuillez consulter les sites :

https://www.m-x.ca/produits_taux_int_cgz_fr.php

https://www.m-x.ca/produits_taux_int_cgf_fr.php

https://www.m-x.ca/produits_taux_int_cgb_fr.php

https://www.m-x.ca/produits_taux_int_lgb_fr.php

¹ Conformément à la législation de l'UE, il est présumé aux fins de calcul que la valeur nominale du contrat à terme est le montant initialement investi.

² Aux fins du calcul des coûts, une période de détention recommandée de 1 jour est présumée, ce qui donne les coûts les plus élevés pour l'ensemble des périodes comprises dans la période de détention recommandée.